

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 31 juillet 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais**

**NOR : JUSF2322321A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Pas-de-Calais.

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les formations spécialisées instituées dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires : Madame DEMOL Hélène  
Monsieur LOURDEL Antony
- Suppléants : Monsieur ATTAFI Mehdi  
Monsieur COPIN Rémi

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame DEMAILLY Céline  
Madame GILBERT Audrey  
Madame ROUILLARD Ludivine
- Suppléants : Monsieur GILBERT Jérôme  
Monsieur CARON Christophe  
Monsieur ANDREU Stéphanie

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Madame LAIDEZ Marion  
Monsieur BURGARD Julien
- Suppléants : Monsieur BUISSON Geoffrey  
Monsieur DOUANI Mustapha

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 juillet 2023

**La directrice territoriale de la PJJ Pas-de-Calais**

Françoise DEWAMIN

A DIRECTRICE TERRITORIALE

Françoise DEWAMIN